

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 609-1

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 1^{er} avril 2019, le Conseil municipal a adopté le « **RÈGLEMENT 609-1 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 609 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019** »

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 04 avril 2019.

Manon Beauchemin,
Greffière